



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 17 juillet 2019

GESTION DE L'EAU

LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'IRRIGATION

MESURES NOUVELLES :

Suite à un arrêté du Préfet de la Charente-Maritime,

les bassins suivants sont soumis à des mesures de limitation des prélèvements d'eau

à compter du jeudi 18 juillet, 8 heures :

Périmètre d'OUGC	Bassins	Type d'alerte	Mesures de restrictions
COGEST'EAU	Né	Alerte été + mesures particulières	volume hebdomadaire limité à 5 % du volume autorisé estival
	Aume Couture	Mesures préventives	volume hebdomadaire limité à 8 % du volume autorisé estival

MESURES RECONDUITES :

Périmètre d'OUGC	Bassins	Type d'alerte
EPMP	Marais Sèvre Niortaise (MP 5.3)	Alerte renforcée d'été
	Marais Nord Aunis (MP 5.4) Curé Sèvres (MP 6) Mignon Courance (MP 7)	Alerte d'été

Périmètre d'OUGC	Bassins	Type d'alerte	Mesures de restrictions
OUGC SAINTONGE	Seudre	Alerte renforcée été + mesures particulières	volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 12 juin + interdiction de prélèvement entre 12 et 18h
	Charente (y compris marais Sud et Nord de Rocheport) et Bruant	Alerte d'été + mesures particulières	volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 12 juin + interdiction de prélèvement entre 12 et 18h
	Seugne, Arnoult, Gères Deville, Antenne- Rouzille et Boutonne	Mesures préventives	interdiction de prélèvement entre 12 et 18h

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17





Préfet de la Charente-Maritime

Direction
départementale
des Territoires
et de la Mer

Gestion quantitative de l'eau : Situation des bassins de Charente-Maritime au 18 juillet 2019

